

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 7 mai 2019, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence du conseiller Patrick Keegan.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2019-05-52**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 avril 2019: suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
    - 1- Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2018
    - 2- Matières recyclables – Bilan de la situation
  - d) Protocole d'entente : subvention Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Autorisation de signature – Remplace la résolution 2018-11-136
  - e) Production des états financiers 2019-2020-2021 – Octroi du mandat
  - f) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat – Adoption
  - g) Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
  - h) Demande afin de créer un accès au réseau express métropolitain direct à la Station rive-sud
  - i) Rôle en ligne – Offre de Infotech
  - j) Comité des loisirs de Calixa-Lavallée – Formation d'un CA provisoire
  - k) Formation sécurité civile : centre de coordination – Inscription de la directrice générale et de l'adjointe administrative
  - l) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 312 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux
  - m) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 313 relatif à l'administration du service d'aqueduc
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat
  - c) Bâtiment de la réserve aqueduc – Installation d'une douche oculaire

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport du représentant
- b) Plan municipal de sécurité civile – Adoption d'une entente d'entraide intermunicipale
- c) Plan municipal de sécurité civile – Adoption d'une entente d'un centre d'hébergement substitut

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du Ministre de l'infrastructure et des collectivités
- b) Lettre du Gouvernement du Québec et du MAMH concernant le dévoilement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**2019-05-53**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019 – ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2019-05-54**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2019 au montant de 66 504.41 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 7 mai 2019 au montant de 66 504.41 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt des documents suivants :**

**i) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2018**

**2019-05-55**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport de l'auditeur pour l'année 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**d) Protocole d'entente : subvention Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités – Autorisation de signature – Remplace la résolution 2018-11-136**

**2019-05-56**

**CONSIDÉRANT** qu'un signataire doit être nommé pour l'entente à intervenir dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Daniel Plouffe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée ledit protocole d'entente relatif au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**e) Production des états financiers 2019-2020-2021 – Octroi du mandat**

**2019-05-57**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de vérification octroyé à la firme LLB Laplante Brodeur Lussier inc. B.A.A. venait à échéance avec la production des états financiers de l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité se déclare satisfaite des services reçus par la firme LLB Laplante Brodeur Lussier inc. B.A.A.;

**CONSIDÉRANT** la soumission présentée par LLB Laplante Brodeur Lussier inc. B.A.A. en date du 30 avril 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE RETENIR** les services de LLB Laplante Brodeur Lussier inc. B.A.A. pour l'audition des années financières 2019, 2020 et 2021 au montant de 8 750.00 \$ plus taxes pour chacun des exercices.

**ADOPTÉE**

**f) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat - Adoption**

**2019-05-58**

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27)* (ci-après : La « Loi »), a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de la demande de soumissions publique ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

**CONSIDÉRANT** le projet de procédure déposé par la directrice générale ;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat tel que déposée par la directrice générale ;

**D'AUTORISER** le maire Daniel Plouffe et la directrice générale Suzanne Francoeur à signer pour et au nom de la Municipalité ladite procédure.

**ADOPTÉE**

**g) Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole**

**2019-05-59**

**CONSIDÉRANT** que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein de ces municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que le PMAD vise l'augmentation de 6% de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine ;

**CONSIDÉRANT** que le territoire des 19 municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont Calixa-Lavallée, renferme 42% des 220 353 hectares du territoire agricole de la Communauté ;

**CONSIDÉRANT** que le caractère rural de certaines municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, limite leur capacité de développer leur territoire ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines ;

**CONSIDÉRANT** que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté métropolitaine de Montréal, a soumis au gouvernement du Québec un projet de programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole comportant différents critères permettant de moduler le montant de l'aide pour chacune ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a reçu favorablement la demande et accepte d'en faire un projet-pilote ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme nécessite un financement d'un peu plus de 5 M\$ par année (évalué en 2019) ;

**CONSIDÉRANT** la résolution CE18-224 de la Communauté métropolitaine de Montréal, adoptée le 29 novembre 2018, en vertu de laquelle elle demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'inclure au budget 2019-2020 du gouvernement du Québec l'octroi à la Communauté, pour une période de dix ans, d'une subvention annuelle de 5 millions de dollars indexée annuellement afin de financer un programme d'aide aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal, 50% des sommes requises pour financer ce programme, soit un montant de 2,5 M\$ à partir de 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que ledit programme doit être financé à parts égales par le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal ;

**CONSIDÉRANT** l'entente à intervenir entre le gouvernement et la Communauté métropolitaine de Montréal, à cet effet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**DE DEMANDER** à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- d'adopter le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole dès 2019 ;
- à l'instar du gouvernement du Québec, de contribuer dès maintenant au financement dudit programme pour une somme de 2,5 M\$, afin d'atteindre le montant requis de 5 M\$ pour 2019 ;
- de procéder à la préparation de l'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec ;
- d'indexer annuellement la subvention et les valeurs prises en compte dans la formule retenue ;
- de faire les démarches nécessaires afin que cette entente soit maintenue en vigueur pour une période minimale de 10 ans ;
- d'adresser une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à monsieur Christian Dubé, député de La Prairie, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Montérégie, Madame Valérie Plante, mairesse de Montréal et Présidente de la CMM, de même qu'aux 18 autres municipalités rurales, soit : Les Cèdres, Notre-Dame-de-l'île-Perrot, Oka, Richelieu, Saint-Amable, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Isidore, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe, Saint-Sulpice, Verchères, L'Assomption, Mercier, Carignan, afin de solliciter leur implication.

**ADOPTÉE**

**h) Demande afin de créer un accès au réseau express métropolitain direct à la Station rive-sud**

**2019-05-60**

**CONSIDÉRANT** qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable ;

**CONSIDÉRANT** que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, sont celles qui sont directement impactées ;

**CONSIDÉRANT** que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé ;

**CONSIDÉRANT** que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**DE** demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée du Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable ;



**DE** transmettre la présente résolution au président de CDPQ Infra M. Michael Sabia, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports,

M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, à la députée de Verchères, Mme Suzanne Dansereau, à la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté, au directeur général d'EXO, M. Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

**ADOPTÉE**

**i) Rôle en ligne – Offre de Infotech**

**2019-05-61**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'Infotech pour la mise en ligne de notre rôle d'évaluation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE** mandater la firme Infotech pour l'ajout de notre rôle en ligne selon les conditions de ladite offre et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**j) Comité des loisirs de Calixa-Lavallée – Formation d'un CA provisoire**

**2019-05-62**

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du CA du Comité des loisirs de Calixa-Lavallée ont remis leur démission à la dernière assemblée générale annuelle ;

**CONSIDÉRANT** que les conseillers suivants, sont intéressés à devenir membres administratifs dudit OBNL et ce de façon provisoire ;

- Ghislain Beauregard
- Daniel Palardy
- Claude Lacasse
- Bruno Napert

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** les membres du conseil municipal de Calixa-Lavallée ci-haut mentionnés deviennent membres administratifs du Comité des loisirs de Calixa-Lavallée pour une période provisoire;

**QUE** lors d'une prochaine rencontre de ladite OBNL, chacun des membres dudit CA se verra attribué un poste au sein du CA du Comité des loisirs de Calixa-Lavallée.

**ADOPTÉE**

**k) Formation sécurité civile : centre de coordination – Inscription de la directrice générale et de l'adjointe administrative**

**2019-05-63**

**CONSIDÉRANT** la formation en sécurité civile au niveau du centre de coordination qui aura lieu à Verchères en septembre prochain ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun que la directrice générale ainsi que l'adjointe administrative participent à cette formation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** l'inscription de la directrice générale ainsi que l'adjointe administrative à la formation mentionnée ci-haut au coût approximatif de 250 \$ avant taxes ainsi que le remboursement des frais encourus ;

DE prévoir la fermeture du bureau municipal en avisant les citoyennes et citoyens par les moyens de communication habituels.

**ADOPTÉE**

**l) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 312 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux**

**2019-05-64**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 312 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux. Le dépôt du projet de règlement est aussi fait.

**m) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 313 relatif à l'administration du service d'aqueduc**

**2019-05-65**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 313 relatif à l'administration du service d'aqueduc. Le dépôt du projet de règlement est aussi fait.

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat**

**2019-05-66**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit octroyer un contrat d'entretien de la pelouse de ses différents terrains pour la saison estivale 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 700 \$ avant taxes, payable en deux versements et de 35 \$/heure, avant taxes, pour l'entretien occasionnel de certains emplacements détaillés dans le contrat ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**c) Bâtiment de la réserve aqueduc – Installation d'une douche oculaire**

**2019-05-67**

**CONSIDÉRANT** les normes de la CNESST au niveau de la manipulation de chlore dans le bâtiment de la réserve d'aqueduc ;

**CONSIDÉRANT** les deux soumissions reçues, à savoir :

Plomberie Réjean Beauchemin & Fils inc. :	2 200,00 \$ avant taxes
Philaudace service de plomberie :	2 845,08 \$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'OCROYER** le contrat d'installation d'une douche oculaire dans le bâtiment de la réserve d'aqueduc à l'entreprise Plomberie Réjean Beauchemin & Fils au montant de 2 200,00 \$ avant taxes et le branchement électrique à l'entreprise Michel Guimond entrepreneur électricien ltée au montant de 925,00\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Patrick Keegan est absent.



**b) Plan municipal de sécurité civile – Adoption d’une entente d’entraide intermunicipale**

**2019-05-68**

**CONSIDÉRANT** qu’à compter de novembre 2019 toutes les municipalités devront obligatoirement s’être dotées d’un plan de mesure d’urgence en sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que dans le processus de mise à jour de notre plan municipal de sécurité civile nous devons établir une entente d’entraide intermunicipale avec une municipalité voisine ;

**CONSIDÉRANT** le projet d’entente avec la Municipalité de Verchères présentée par la directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal de Calixa-Lavallée adopte le projet d’entente d’entraide intermunicipale avec la Municipalité de Verchères tel que déposé par la directrice générale ;

**D’AUTORISER** le maire Daniel Plouffe et la directrice générale Suzanne Francoeur à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

**ADOPTÉE**

**c) Plan municipal de sécurité civile – Adoption d’une entente d’un centre d’hébergement substitut**

**2019-05-69**

**CONSIDÉRANT** qu’à compter de novembre 2019 toutes les municipalités devront obligatoirement s’être dotées d’un plan de mesure d’urgence en sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que dans le processus de mise à jour de notre plan municipal de sécurité civile nous devons établir une entente pour un centre d’hébergement substitut au nôtre ;

**CONSIDÉRANT** le projet d’entente avec le centre communautaire de Verchères présenté par la directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal de Calixa-Lavallée adopte le projet d’entente avec le centre communautaire de Verchères tel que déposé par la directrice générale ;

**D’AUTORISER** le maire Daniel Plouffe et la directrice générale Suzanne Francoeur à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

**ADOPTÉE**

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne que le MTQ a procédé au remplissage des nids de poule.

**b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat**

**2019-05-70**

**CONSIDÉRANT** que les abords de fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées, soient une au printemps et une à l’automne ;

**CONSIDÉRANT** les deux soumissions reçues, à savoir :

Les Entreprise Philippe Daigneault Inc. :	64 \$ / Kilomètre avant taxes
Réal Jacques :	55 \$ / kilomètre avant taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D’OCTROYER** le contrat d’entretien de fauchage des abords de fossés à Réal Jacques pour un montant de 55 \$ / kilomètre de route avant taxe, pour un total approximatif de 18 kilomètres de route/chemin par coupe ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**9- ENVIRONNEMENT**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**10- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il y aura une conférence sur « Les Filles du Roy », au Centre communautaire, lundi matin le 20 mai à 10h30. On vous invite en grand nombre.

**11- LOISIRS**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que le nouveau comité des loisirs fera sa première réunion ce soir, après la présente assemblée du conseil.

**12- AUTRES DOSSIERS**

Rien à cet item.

**13- CORRESPONDANCE**

**a) Lettre du Ministre de l'infrastructure et des collectivités – Information sur le programme de la TECQ**

**b) Lettre du Gouvernement du Québec et du MAMH concernant le dévoilement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025**

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

- Aucune personne présente.

**15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-05-71**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h12.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière